

GARANTIE 6 MOIS – MONTRE REVISEE & ENTRETIENUE
dans le cadre de la vente d'une montre par « Les Passeurs du Temps »

Objet de la garantie :

On ne parle pas de montres neuves mais d'occasions « vintage ».

La garantie est spécifiquement et uniquement liée à la révision de la montre.

Cette garantie porte donc sur les aspects techniques de la révision.

Cette garantie ne s'applique jamais à tout ce qui concerne l'aspect ou l'esthétique, ni l'état des éléments (couronne aiguilles, couronne, verre etc...)

La garantie d'une montre révisée ne porte pas sur l'étanchéité.

Ainsi est pris en garantie pendant 6 mois :

1. Pose des aiguilles (une qui tombe, ou qui coince sur les autres)
2. La couronne qui se démonte
3. Une date qui ne passe pas
4. Les fonctions de base de la montre ne se font pas (changement date rapide, ou un chrono qui ne se déclenche pas par exemple....)

Ce qui ne sera jamais pris sous garantie :

1. La montre qui s'arrête : suite à un choc, d'une magnétisation, une mauvaise manipulation, l'ouverture du boitier etc...
2. Tout ce qui concerne l'étanchéité, s'agissant quasi toujours de montres vintage, l'étanchéité ne sera jamais garantie, (si elle l'est ce sera spécifié dans le descriptif de l'annonce)
3. La tenue de l'heure est aussi liée à l'âge de la montre et on ne peut pas garantir une tenue de l'heure comme un certificat COSC (-4/+6sec/jour), on est seul juge de la bonne tenue de l'heure, 20-30 et jusqu'à 60 sec/jour ne sera pas considéré comme une dérive importante, dépendant du type de montre
4. Dans la même idée, une réserve de marche inférieure aux prescriptions remontant aux origines du mouvement, ce ne sera pas couvert, si la montre s'arrête après 6/7h, alors il faut envisager une prise en garantie. (jamais arrivé)
5. Altérations de l'état du boitier, du cadran, etc... tout cela résulte de l'usage de la montre (transpiration acide, mise au poignet pour bosser dans la poussière,)